

LE PROGRÈS ÉGYPTIEN

REVUE HEBDOMADAIRE D'EGYPTE,

POLITIQUE, FINANCIÈRE, COMMERCIALE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Le Journal paraît tous les Samedis.

ON S'ABONNE : à ALEXANDRIE, aux Bureaux du Journal.—DANS TOUTE L'EGYPTE, chez les principaux Libraires.—à PARIS, à la *Librairie Nouvelle*, Boulevard des Italiens.

On peut adresser les demandes d'Abonnement, par Lettre affranchie, au Directeur du Journal, 37, Rue Chérif-Pacha, à Alexandrie.

PRIX DE L'ABONNEMENT.		INSERTIONS.		POUR TOUT CE QUI CONCERNE	
ALEXANDRIE et L'EGYPTE	Six Mois, 20 Francs. Un An, 35 "	Annonces 50 Centimes la Ligne Réclames..... 1 Franc la Ligne Prix du Numéro..... 1 Franc.	la Rédaction et les Annonces, s'adresser au Bureau du Journal		
ETRANGER	Six Mois, 25 " Un An, 45 "				

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

—
AGENCE REUTER.

—
Londres, le 4^{er} septembre 1869.

On annonce, pour quelque raison inconnue, la rupture des négociations de l'emprunt Turc.

Alexandrie, le 4 Septembre 1869.

Taalat Pacha est de retour depuis jeudi dernier à Alexandrie. On attendait son arrivée avec la plus grande impatience. Bien qu'on connut déjà par le télégraphe, que la réponse du Vice-roi à la lettre Vizirielle avait été jugée insuffisante à Constantinople, beaucoup de personnes pensaient que Son Altesse Ismaïl Pacha n'attendait que le retour de son envoyé pour partir elle-même vers la capitale.

On savait qu'au Caire dans une réunion des principaux Pachas et des chefs de la religion, l'avis presque unanime avait été que le Vice-roi devait partir et c'était sous l'influence de ce conseil que Son Altesse était revenue à Alexandrie attendre le retour de Taalat Pacha. Ici l'avis, à peu près unanime aussi, des personnes consultées était qu'il fallait s'abstenir d'aller à Constantinople ; on disait notamment que le Ministre de la guerre s'était énergiquement prononcé en faveur de l'abstention.

Taalat Pacha est arrivé sur ces entrefaites et le Vice-roi n'est pas parti.

La réponse du Grand-vizir, que rapporte Taalat Pacha, est, contrairement au désir que nous exprimions dans notre dernier numéro, conçue dans des termes tels qu'elle est inacceptable pour le Vice-roi et qu'elle est de nature à écarter toute espèce d'accommodement pour le moment.

On dit que les conseillers de Son Altesse, après avoir eu connaissance de cette réponse, s'applaudissaient d'avoir engagé leur Souverain à ne pas partir pour Constantinople. Et en effet, sa présence est plus que jamais nécessaire en Egypte, car le danger de la situation n'est plus à Constantinople, il est ici.

Que pourrait faire la Porte aujourd'hui ? le Vice-roi lui a fait ses protestations de dévouement, il a démenti les accusations accumulées contre lui ; Constantinople ne l'a pas cru. On lui demande des garanties humiliantes, doit-il les accepter ? On lui demande la remise des

frégates et des armes qu'il a commandées en Europe ; on veut s'immiscer dans les questions d'administration intérieure de l'Egypte notamment en matière d'impôts etc. etc. Evidemment la Porte savait bien, en formulant ces prétentions qu'elle allait au devant d'un refus ; son intention est-elle donc de passer outre ?

Pour cela, elle n'a que deux moyens, la force qui agit au grand jour ou la ruse qui agit dans l'ombre.

Le premier moyen serait plus noble, mais la Porte ne l'emploiera pas. Outre que les Puissances Européennes, intéressées à la conservation de la paix, ne le permettront pas, l'état de la Turquie, ses finances, son organisation militaire, la feraient réfléchir avant de tenter une expédition qui serait bien autrement difficile que la malheureuse expédition de Crète.

Reste la ruse, arme favorite des Turcs, qui consisterait à détacher du Vice-roi ses serviteurs, les Pachas, les chefs de la religion, à prêcher la désobéissance, en un mot à fomenter la guerre civile.

C'est là qu'est le véritable danger pour le Vice-roi : c'est de ce côté que doit se porter toute la sollicitude du Gouvernement. Il faut qu'il envisage de sang-froid le péril, s'il veut le conjurer ; il ne s'agit pas de fermer les yeux, il faut au contraire avoir le courage de regarder la vérité en face. Qu'a-t-il fait pour s'attacher l'affection de ses sujets ?

Il faut qu'il se rende bien compte de l'état actuel des esprits qu'il n'a conduits jusqu'ici que par la crainte. Car un gouvernement despotique ne peut s'appuyer que sur deux principes, la crainte dans laquelle le Souverain retient ses sujets ou l'affection de ces mêmes sujets quand le Prince sait la gagner.

De nos jours un gouvernement despotique qui ne se soutiendrait que par la crainte et la terreur ne pourrait être de longue durée. L'intérêt de sa propre conservation lui commande au contraire de s'appuyer sur l'affection du peuple.

Or, en Egypte, c'est par la force et par le principe de la religion qu'on a maintenu le peuple et les grands eux-mêmes, dans le respect du Prince et ce serait s'abuser étrangement que de ne pas reconnaître que chez une grande partie du peuple, chez beaucoup de Pachas et chez les chefs de la religion, il y a

une grande désaffection pour le Gouvernement et que le respect n'est plus le même.

Et qu'on n'en cherche pas la cause ailleurs que dans les fautes du Gouvernement : La perception violente d'impôts trop lourds, le défaut de sécurité pour la vie, la liberté ou la fortune des citoyens, l'autorité fondée sur le caprice passant du Souverain au dernier des employés et s'appesantissant d'autant plus lourdement sur le peuple que l'employé qui l'exerce est de grade plus intime, les largesses inconsidérées faites aux courtisans, le luxe et le relâchement des mœurs : en voilà assez pour aliéner au Prince le cœur de ses sujets et pour en écarter le respect qui lui est dû.

Voilà pourtant, comment de malhabiles conseillers ont préparé le peuple Egyptien à repousser les perfides machinations qui, au nom du chef de la religion, lui viendront de Constantinople pressée de reprendre l'Egypte et de l'enlever à la famille de Méhemet Ali.

Les conseillers du Gouvernement Egyptien l'ont conduit à deux doigts de sa perte en exagérant le mauvais principe sur lequel repose tout gouvernement despotique, le principe de la crainte.

Pendant qu'il est temps encore, que le Gouvernement change de système, demain peut être il sera trop tard ; Qu'il n'inite pas ces sauvages qui, pour avoir le fruit coupent l'arbre par la racine ; qu'il soigne l'arbre pour en obtenir chaque année tous les fruits au temps de la récolte.

—
On nous communique l'adresse suivante que 300 Cheiks-el-Belled environ ont signé dernièrement à Tantal, spontanément dit-on ?

Nous soussignés notables et chefs de divers lieux d'Egypte, déclarons que par notre volonté et notre plein consentement, nous nous sommes réunis à Tantal pour témoigner notre soumission et présenter nos félicitations à notre Seigneur le Grand Khédive à l'occasion de son heureux retour à son royaume en parfaite santé.

Les bienfaits et les secours qu'il a bien voulu nous accorder depuis son avènement au trône sont immenses ; en effet il a payé nos dettes sans espoir de compensation, il est venu à notre aide dans l'intérêt de l'agriculture ; il a

aboli les corvées, établi de nombreux collèges pour l'enseignement gratuit de nos enfants et ouvert à la charge de la liste civile des canaux pour faciliter l'arrosage de nos terrains par irrigation.

Tous ces bienfaits qui sont généralement connus, nous engageant à lui témoigner de l'obéissance, de l'amour et une parfaite soumission à ses ordres tant que nous vivrons.

Nous tenons à témoins Dieu et son élu Prophète que cette déclaration n'est que l'expression toute pure de notre propre volonté.

LA PRESSE EUROPÉENNE ET LE CONFLIT TURCO-ÉGYPTIEN

On lit dans *L'Indépendance Belge* :

Une correspondance particulière de Constantinople, que nous préférons ne pas publier en entier, quoique nous ajoutions foi, quant à nous, dans la justesse des appréciations qu'elle contient, nous donne à entendre que le refroidissement entre le Sultan et le Vice-roi d'Égypte est trop sérieux pour que l'on puisse prendre à la lettre tout ce que l'on dit au sujet d'une sincère réconciliation entre eux. On ne parle au Divan de rien moins que de rétablir l'ordre de succession au trône établi en Orient, ce qui donnerait pour candidat légitime à la vice royauté d'Égypte le frère d'Ismaïl, le prince Mustapha-Fazil-Pacha, actuellement fort bien en cour à Constantinople et dont les principes libéraux seraient une sûre garantie d'un avenir prospère pour l'ancienne terre des Pharaons. Jusqu'à plus amples renseignements, ce qui précède est donné sous toutes réserves.

On lit dans le *Mémorial Diplomatique* :

La réponse du Vice-roi d'Égypte à la lettre du grand-vizir est arrivée au commencement de cette semaine à Constantinople. Bien qu'on n'en connaisse pas encore le texte, l'impression générale est que cette réponse est conçue dans des termes très-conciliables. Le conflit turco-égyptien se trouve donc, dès à présent, en voie de prompt arrangement, surtout si, comme on l'annonce de divers côtés, le Khédive doit faire visite au Sultan dans le courant du mois de septembre.

On lit dans *L'Indépendance Belge* :

« Bien que le différend Turco-Egyptien soit complètement arrangé, certains incidents qui s'y rattachent occupent, encore le télégraphe et les correspondants. C'est ainsi qu'une dépêche de Constantinople, en date du 23 août, annonce l'arrivée dans cette capitale de Taalat Pacha, premier secrétaire du Khédive. Il a remis au Grand-vizir la lettre d'Ismaïl Pacha. Le Conseil des ministres s'est réuni immédiatement au palais pour prendre connaissance de cette missive. *La Patrie* de Paris, ajoute que le ministre des affaires Étrangères du Vice-roi a annoncé lui-même aux représentants des Puissances au Caire l'aplanissement du différend. Le Vice-roi doit recevoir vers la fin du mois d'août la lettre qui l'invitera à se rendre à Constantinople.

— Le Nord pense que la mansuétude et la modération dont la Porte et Aali Pacha ont fait preuve dans leur démêlés avec le S. A. Khédive Ismaïl-Pacha doivent être principalement attribués au désir de la Porte de continuer à toucher les 750 milles livres turques que le Khédive paye annuellement à son suzerain, depuis que celui-ci a consenti au changement de

l'ordre de succession en Égypte. Pour peu que S. H. s'avisât de revenir sur cette concession, le Khédive pourrait bien ne plus lui payer que le tribut de 80 mille bourses déterminé originellement. Cette observation de notre honorable confrère de Bruxelles nous paraît fort judicieuse et basée sur les conjectures les plus probables.

(*Indépendance hellénique*)

On lit dans la *Patrie* :

Nous avons annoncé, qu'un aide de camp du grand-vizir, Hussein bey, était parti le 3 août pour le Caire, afin de remettre une note au Vice-roi d'Égypte ; nous avons fait connaître d'après des informations postérieures, que cette note, conçue dans des termes amicaux, mais fermes, avait été favorablement accueillie par le Vice-roi. Une dépêche privée, envoyée de Constantinople le 17 août, confirme tous nos renseignements. Hussein-bey a rapporté une réponse très-satisfaisante, que le grand-vizir s'est empressé de remettre au Sultan.

Nous ajouterons que, pour répondre à l'acte de conciliation du Vice-roi, les déclarations les plus catégoriques lui ont été faites au sujet de son frère, Mustapha-Fazyl, en ce moment dans la capitale de la Turquie. Ce dernier a reçu le titre de ministre sans portefeuille, mais aucune promesse ne lui a été faite, et la Porte n'a pas eu l'idée de l'appeler à la tête du gouvernement de l'Égypte en remplacement du Vice-roi actuel.

Le prince Mustapha-Fazyl quittera Constantinople vers le 15 septembre pour faire une absence d'environ trois mois. On profitera de cette circonstance pour inviter le Vice-roi à faire au Sultan une visite de convenance et d'amitié.

En présence de cette situation nouvelle, on peut regarder le différend turco-égyptien comme étant en pleine voie d'arrangement.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Le gouvernement n'a pas craint de lancer une circulaire à tous ses agents dans l'intérieur, leur prohibant, pendant soixante jours, toute levée d'impôts. Cet ordre a été donné dans le but de complaire aux désirs—(pour ne pas dire ordres) de la Sublime Porte. Pouvons-nous croire à la rigide exécution de cette circulaire et ne serait-ce que pour la forme qu'elle aurait été lancée ? La situation actuelle des Finances pourrait bien nous le faire supposer ; mais comme il n'est nullement dans notre intention de mettre en doute la sincérité des actes du gouvernement, nous nous demanderons, purement et simplement, comment va s'en tirer le Ministre des finances pendant cette affreuse période de soixante jours ?

Nous ne doutons nullement qu'il n'ait recours aux moyens déjà employés et bien certainement, malgré toute la discrétion possible, nous apprendrons chaque jour quelque petite nouvelle affaire en prêts en compte courant, en reconnaissance, bons etc. etc. ; en attendant l'escompte a monté et montera dans des proportions considérables. Il est vrai que le Ministre des finances pourra toujours renouveler un petit jeu qui ne manque pas d'une certaine habileté et qui pourrait lui permettre d'écouler bon nombre de valeurs tout en maintenant l'escompte à son taux normal. Un établissement financier de notre place avait, dit-on, mission d'écouler des Bons par divers

intermédiaires; malheureusement il n'a pu le faire sans éveiller l'attention publique et sans provoquer immédiatement une hausse d'escompte. C'est ainsi que nous avons vu, ces jours derniers, le taux de 12 1/2 pour des Bons du trésor à l'échéance de 22 mois. En apprenant cette hausse énorme sur les escomptes le Ministre s'en est ému et a fait appeler divers banquiers de notre place pour les informer qu'il était tout disposé à escompter les valeurs de 18 à 22 mois à 10 1/2 p. 0/10 et qu'au besoin il mettrait un avis à la Bourse. Nous savons depuis lors que le ministère a bien escompté quelques faibles lots, mais nous savons aussi qu'il a dû reculer devant de fortes parties qui lui étaient offertes, ce qui a produit un très-mauvais effet et n'a plus laissé de doute sur l'origine des Bons qui ont paru sur la place. Il faut avouer cependant, qu'à la suite de la convocation dont nous venons de parler, les escomptes sont retombés à 11 et 11 1/2, mais il n'y en a pas moins une hausse sensible sur nos derniers cours.

M. Carteret, dont le nom a eu une certaine notoriété en Égypte par suite d'un projet d'emprunt qu'il avait signé avec le gouvernement Égyptien au mois de février 1868, avait été déclaré en faillite par le tribunal de commerce de la Seine. Cette décision vient d'être réformée par un arrêt de la cour impériale de Paris du 24 juillet dernier, se basant sur ce que M. Carteret a toujours été moins un spéculateur en entreprises commerciales qu'un chercheur ou inventeur de projets exploitables commercialement.

Parmi les nombreux considérants sur lesquels s'appuie le jugement, nous rapporterons ici celui qui a trait aux négociations de M. Carteret avec le gouvernement Égyptien.

« En ce qui touche les opérations de banque et de courtage :

« Considérant que si le traité signé le 3 février 1868, entre le gouvernement égyptien et le mandataire de Carteret pour un emprunt d'Etat constitue une opération de banque et de courtage, Carteret ayant même accepté les 20 millions de traites tirées sur lui par le gouvernement égyptien, à la suite du traité, il est néanmoins vrai et justifié par les documents du procès que ce commencement d'exécution d'une opération qui était commerciale en soi, est devenue presque immédiatement la cause d'un litige entre les parties contractantes ; que Carteret n'a rien versé sur les traites, et que cette spéculation, qui aurait pu devenir l'occasion de nombreux actes de commerce, a été réellement et complètement arrêtée presque à son origine ; que dans la pensée de Carteret, et bien avant le procès actuel, cette inexécution a été telle, qu'il y a vu le fondement d'une réclamation de dommages-intérêts qu'il a formée contre le gouvernement égyptien ;

« Que, dans ces circonstances, il y aura là non pas plusieurs opérations engendrées par l'opération primitive et capitale, ce qui pourrait constituer l'habitude, mais une opération limitée et unique. »

FAITS DIVERS.

Nous donnons plus loin la composition de la troupe Théâtrale de M. M. Pisani et Parmeggiani. Nos lecteurs retrouveront avec plaisir le nom de Mad^e Alice Urban, sur la liste des chanteuses.

M. M. Pisani et Parmeggiani n'ont rien

épargné pour amener, à Alexandrie, une des troupes les plus complètes que nous ayons vues, et le répertoire, qu'il annonce, nous promet de belles soirées pour l'hiver.

M^r de Martino Consul Général d'Italie, est arrivé vendredi dernier à Alexandrie. Il a été immédiatement complimenté, au nom du Vice-roi, par son Excellence Zeki-bey. Dans la journée, il s'est rendu à Raz-el-tin où il a eu l'honneur d'être reçu par Son Altesse.

Les correspondances dernièrement arrivées du Japon nous ont apporté une bien triste nouvelle ; la jeune femme de M^r Max : Outrey notre ancien Consul Général, est morte.

Les nombreux amis que M^r Outrey a laissés dans notre colonie ont été vivement affectés par cette mort imprévue.

Demain dimanche, la commission d'administration de la société française de secours doit tenir sa séance ordinaire sous la présidence de M. Tricou, gérant de l'agence et Consul Général. Parmi les questions à l'ordre du jour, la commission doit s'occuper de l'organisation d'une grande loterie au profit des indigents.

Le Vice-roi d'Égypte vient de commander aux potiers d'Aubagne (Bouches du Rhône) pour 60,000 francs de pots à fleur. Chaque pot ne valant pas plus de 10 centimes, on peut juger par là de l'importance de cette commande destinée, sans doute, aux fêtes pour l'inauguration de l'Isthme de Suez.

Voici le renseignement que nous trouvons dans l'*International* sur le journal le *Parlement* dont nous avons parlé dans notre numéro du 4^{er} Septembre.

« Vous n'êtes pas sans savoir que M. Ganesco, membre du conseil général de Seine-et-Oise, a le projet de fonder un journal appelé le *Parlement*. On prétend que M. Bravay, ancien député du Gard, ami partisan du vice-roi d'Égypte, fera les fonds de cette entreprise. Je crois que M. Bravay pourrait plus mal employer son argent ; je me demande cependant comment il peut se faire que M. Ganesco, dont les bonnes et utiles relations avec le prince Mustapha Fazyl Pacha ne sont un mystère pour personne, puisse rechercher la commandite d'un homme qui ne peut être que le défenseur d'intérêts et d'idées absolument contraires à celles que représentent le frère du Khédive. Encore un nouveau mystère dans la vie de M. Ganesco ! »

L'*International* est-il bien renseigné sur les relations d'amitié entre le Vice-roi et M^r Bravay ?

Pour nous, nous ne partageons pas l'étonnement de l'*International* sur l'accord entre M^r Ganesco et le célèbre banquier.

MORT DE LA PRINCESSE MÈRE D'HALIM PACHA

Dans la nuit de jeudi à vendredi de la semaine dernière est décédée, au palais de Choubrah, la dernière des femmes de Mehemet Ali Pacha, la princesse mère de Son Altesse Halim-Pacha.

Depuis longtemps déjà, la santé de la princesse donnait des inquiétudes. Elle avait été frappée mortellement le jour où son fils avait reçu son ordre d'exil ; dès la fin du mois de novembre de l'année dernière, elle était tombée malade et, sans que les médecins pussent déterminer le caractère de sa maladie, ses forces allaient en décroissant de jour en jour ; elle n'éprouvait de soula-

gement à sa douleur que lorsque le courrier lui apportait des nouvelles de ce fils sur lequel elle avait concentré toutes ses affections.

Il faut dire que le Prince lui rendait, en amour et en respect filiaux, toutes les tendresses qu'elle avait pour lui ; Il ne lui est jamais arrivé d'entrer dans la chambre de sa mère sans lui baiser les genoux et sans lui demander sa bénédiction. Ce profond respect des Musulmans pour leur mère est un des plus touchants côtés de leur caractère.

Quand la Princesse a compris que tout était fini pour elle et que son dernier jour était arrivé, elle fit approcher son lit de la fenêtre qui donnait sur l'avenue du palais ; c'est de cette fenêtre qu'elle voyait arriver, chaque jour de courrier, le fidèle ami qui apportait les lettres de son fils, c'est par là qu'elle avait longtemps espéré voir revenir ce fils bien aimé. Elle voulait lui envoyer sa dernière bénédiction.

La Princesse était jeune encore, elle avait environ cinquante huit ans. Elle unissait à la Majesté de la grande dame, l'affabilité et la bienveillance qui lui conquéraient tous les cœurs ; c'est autour d'elle, comme de la vraie mère de famille, que venaient se grouper tous les respects, tous les dévouements de la famille du Prince. Les dames Européennes qui ont eu la faveur de la connaître la comparaient à la reine Marie Amélie d'Orléans et assurément c'était le plus bel éloge qu'elles pouvaient en faire.

A l'annonce de la fatale nouvelle, le palais se remplit de monde ; ce palais vide et abandonné depuis la disgrâce du Prince, ouvrait ses portes aux courtisans du malheur ; les pauvres étaient en majorité : c'est que les pauvres avaient perdu une mère dans la bonne Princesse.

Le Vice-roi avait envoyé deux bœufs et deux chameaux, pour les largesses à faire au peuple ; mais la famille ne crût pas devoir les accepter, revendiquant pour elle même le droit et les devoirs de la charité et des aumônes à faire au nom de la Princesse défunte.

La Princesse avait formulé le vœu que ses funérailles fussent d'une grande simplicité ; mais elle n'avait pas empêché tous les cœurs dévoués et reconnaissants de se joindre à la foule immense qui l'accompagna jusqu'à sa dernière demeure.

Le cercueil simple et sans ornements d'or ou d'argent, contrairement à sa fortune, était recouvert suivant la volonté de la Princesse, d'un châle cachemire blanc ; et était porté par les serviteurs et les amis de la maison, qui se disputaient cet honneur à tour de rôle, pendant tout le parcours du convoi de Choubrah à la citadelle. Toute la foule des amis et invités suivait à pied ; aux *nad-dabés* (pleureuses officielles) qui faisaient retentir l'air de leurs cris aigus, se joignaient à chaque instant les femmes des villages voisins de Choubrah, qui dans leur langage pittoresque et plaintif, répétaient sur tout le parcours de la route :

- « Dieu nous a enlevé notre protectrice !
- « Que deviendrons-nous après sa mort ?
- « On a arraché son fils unique de ses bras !
- « Elle ne méritait pas un sort pareil ?
- « Que deviendra son fils quand il apprendra qu'elle est morte ! »

Ces plaintes produisaient un grand effet, surtout dans la traversée du Mouski.

Après un parcours de trois lieues environ, le convoi s'arrêta derrière la citadelle, où le corps de la Princesse fut déposé dans un tombeau au milieu de la famille de Méhémet-Aly.

Les sept bœufs qui suivaient le convoi furent sacrifiés, et la viande distribuée aux pauvres ; on fit aussi une grande distribution de vivres et de cadeaux que quinze chameaux suffisaient à peine à porter.

De nombreuses tentes sont dressées à la porte du palais de Choubrah, et pendant quarante jours, les pauvres y diront des prières et recevront des aumônes.

Que toutes les bénédictions qui ont été données à la mère, se réunissent sur la tête de son fils !

Bulletin Commercial.

COTE DES CHANGES.

Londres à vue.....	97 1/2	à	97 3/4
« 3 mois (banque ..)	97	à	97 1/4
« 3 mois (commerce)	96 3/4	à	96 7/8
France à vue.....	114 à 1/2	de prim	
« 3 mois (banque ..)	519	à	519 1/2
« 3 mois (commerce)	520	à	520 1/2

OBLIGATIONS.

Mallieh, Ministère des Finances.

Echéance	1 à 3 mois	8	à	8 1/2
«	3 à 5 «	8 1/4	à	8 3/4
«	5 à 9 «	8 3/4	à	9
«	9 à 12 «	9 1/2	à	10
»	12 à 15 «	10 1/4	à	10 1/2
«	15 à 18 «	10 1/2	à	11
«	18 à 24 «	11	à	11 1/4
«	24 à 27 «	11 1/4	à	11 1/2
«	27 à 30 «			
«	30 à 33 «			

Bons des Villages,

Echéance du 8 Janvier 1870

«	1871	—	à	—
«	1872	—	à	—
«	1873	—	à	—
«	1874	—	à	—
«	1875			
«	1876			

FONDS PUBLICS

Emprunts.	PAYEMENT DES COUPONS.	
1862.. . . . 7 0/0	1er mars - 1er 7bre	87 87 1/2
1864.. . . . 7 0/0	1er avril - 1er 8bre	91 1/2 92
1868.. . . . 7 0	15 janvier - 15 juillet	76 3/8 76 1/2
(fin courant) 7 0/0	76 7/8 77
(fin prochain) 7 0/0	
Chemin de fer 7 0/0	1er janvier - 1er juillet	98 98 1/4
Mustapha-Pacha garant 9 0/0	22 mai - 22 9bre	
Daira V-K. . . 7 0/0	8 janvier - 8 juillet	81 81 1/4
Halim-Pacha. . 8 0/0	1er avril - 1er 8bre	92
Obl. Médjidi, 10 0/0	8 janvier - 8 juillet	99 99 1/2
Actions Azizié, (6 Livres versées)		£ 3 1/4 3 1/8

COURS DES MONNAIES.

		AGIO
Guinée anglaise...	97 20/40	
« égyptienne.	100	
« russe.....	79 18/40—13/40	perte
« stamboulina	87 30/40—20/40	
Pièce de 20 francs.	77 6/40—1/40	perte
Sequin Imp. Austr..	43 37/40—	
Medjidié d'argent..	46 35/40—23/40	
Collonates.....	20 28/40—8/40	perte
Tallari de la Reine.	20	— 6/40
Pièce de 5 Francs .	19 10/40—1/40	perte
Tallari russe.....	14 27/40—23/40	
(*) ex-coupon		

THÉÂTRE ZIZINIA.

SAISON THÉÂTRALE DE 1869 ET 1870

Troupe lyrique et chorégraphique sous la direction de M. M. Pisani et Parmegiani.

La direction se propose de donner, pendant le cours de la saison, les opéras suivants :

L'Africaine, Ballo in maschera, Moïse, le Prophète, les Huguenots, Robert le Diable, Don Carlo, Don Sebastiano, Le Barbier de Séville, Don Pasquale, l'Elisire d'Amore et Crespino e la Commare.

COMPOSITION DE LA COMPAGNIE,

M^{es} Elisa Galli, Alice Urban, Mathilde Florelli,—4^{es} Fortes chanteuses.

« Laura Himelo.—1^{re} chanteuse Mezzo soprano et contralto.

« Linda Fioro.—2^e Chanteuse.

« Eléonora Parodi Fabris.—Dugazon.

M^{rs} Achille Corsi, Vincenzo Bellardi, Enrico Caroselli.—1^{rs} Ténors.

« Luigi Bertolotti.—Ténor supplémentaire

« Giovanni Scotti.—2^d Ténor.

« Alessandro d'Antoni, Francesco Amadeo. 1^{rs} Barytons.

« Luigi Bertolotti.—2^d Baryton.

« Odmondo Maini, Romano Nanetti.—1^{eres} Basses.

« Diffendente Sartorio.—Basse chantante.

« Francesco Camini.—2^d Basse.

« Giuseppe Altini.—Trio.

« Carlo Corsi chef des chœurs, avec 38 choristes.

« Carlo Vattorta.—Régisseur et archiviste.

L'orchestre sous la direction de M. BARTHOLOMÉO PISANI est composé de 45 musiciens.

CORPS DE BALLET.

M. Antonio Lorenzone,—maître de ballet.

M^{re} Arista Pesci.—1^{re} Danseuse,—et 13 secondes danseuses.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'abonnement sera de 80 Représentations, plus 10 bénéfiques en dehors de l'abonnement.

Pour toutes les 4^{es} représentations le prix des billets d'entrée et des places réservées sera augmenté.

L'abonnement se paiera en deux parties :

L'une à l'arrivée de la Compagnie, et l'autre à la 30^e représentation.

PRIX D'ABONNEMENT.

Places réservées (entrée comprise) pour 80 représentations. £ 16 —

Places au parterre pour 80 représentations. £ 6 —

Le jour de la 1^{re} représentation sera ultérieurement fixé et affiché.

MOUVEMENT DU PORT D'ALEXANDRIE

ENTRÉES

du 24 août 1869.

Port-Saïd 1 j. vap. franc. Junon cap. Martino à la Compagnie Fraissinet.

Newcastle 40 j. brig. angl. Clymping cap. Henzocok ton. 290 charbon à ordre.

Newcastle 48 j. nave angl. Cordelia cap. Dishon ton. 726 charbon à ordre.

Sunderland 51 j. bk. angl. Gilsland cap. Sharp. ton. 312 charbon à Pollak.

Greenock 49 j. brig. angl. Atlanta cap. Griffiths ton. 223 charbon à ordre.

Marseille 17 j. brig. ital. Giovanni Leopoldo cap. Vianello ton. 245 charbon à ordre. du 25

Marseille et Messine 3 j. vap. franc. Mæris cap. Girard aux Messageries Impériales.

Port-Saïd 1 j. vap. autr. Minerva cap. Coulonne à la Messagerie Impériale.

Smyrne 3 j. vap. autr. Minerva cap. Lombardini au Lloyd Autrichien.

Malte 4 j. vap. franc. Gytis cap. Thurnin à la Compagnie Fraissinet.

Toulon 7 j. freg. à vap. franc. ARDÈCHE.

Newcastle 50 j. brig. angl. Hannah cap. Humphreys ton. 243 charbon à ordre. du 26

Hull 45 bk. angl. Alair Athol cap. Helyer ton. 443 charbon à ordre. du 27

Southampton et Malte 4 j. vap. angl. Nyanza cap. Weecks à la Compagnie P. et O.

Trieste 6 j. vap. autr. Saturno cap. Leva au Lloyd Autrichien.

Brindisi 3 j. vap. ital. Principe Tommaso cap. Vecchini à la Compagnie Italienne.

Newcastle 40 j. bk. autr. Iligenia cap. Venchierutti ton. 566 charbon à ordre. du 28

Marseille 6 j. vap. angl. Delta cap. Curling à la Compagnie P. et O.

Corfù 3 j. vap. égypt. Behera cap. Raschid-Bey à la Compagnie Égyptienne.

Gibraltar 6 j. vap. angl. Iberian cap. Follett à Wakeham.

Malte 4 j. vap. angl. Fitz James cap. Pearson à Grace.

Sunderland 49 j. bk. angl. British Standard cap. Boys ton. 307 charbon à ordre.

Newcastle 54 j. bk. angl. Dolphin cap. Dishop ton. 279 charbon à ordre.

Greenock 48 j. bk. angl. Martin Suther cap. Roch ton. 388 charbon à ordre. du 29

Const. et Chio 3 j. vap. Egypt. Mansoura cap. Osman à la Compagnie Égyptienne.

Port-Saïd 4 j. vap. Egypt. Minia cap. Mohamed-bey à la Compagnie Égyptienne.

Newcastle 43 j. bk. ital. Ottavia cap. Bozzo ton. 469 charbon à ordre.

Cypre 5 j. golette grec San Demetrio cap. Parlineres ton. 57 carube. du 31

Malte 4 j. vap. angl. Atlantic cap. Wraight à R. J. Moss et C^{ie}.

Port-Saïd 4 j. vap. franc. Telemaque cap. Arnaud aux Messageries Impériales.

Port-Saïd 4 j. vap. Russe Oleg cap. Enghelman à la Compagnie Russe. du 1^{er} Septembre

Newcastle bk. angl. Mary Kenzel cap. Nal ton. charbon à ordre.

SORTIES

du 24 août

Smyrne vap. autr. Juno cap. Grassi.

Smyrne et Const vap. égypt Scibin cap. Rahmy-Bey.

Glasgow vap. angl. Dorian cap. Small. du 26

Malte, Italie et Marseille vap. franc. Junon cap. Martino.

Smyrne bk. alem. Glueg cap. Halbert vide. du 27

Port-Saïd vap. franc. Volga cap. Gerard.

Port-Saïd et Syrie vap. autr. Diana cap. Ueropina.

Port-Saïd vap. franc. Gytis cap. Thurnin

Malte et Liverpool vap. angl. Artos cap. Forth. du 31

Smyrne et Const. vap. égypt Giasseria cap. Aly-Bey.

Const. vap. Egypt Melalla cap. Ibrahim-Bey.

Const. brig. angl. Cambria cap. Puttich, vide

» bk. angl. Tarsas cap. Anderson vide.

» bk. angl. Sussex cap. Robinson vide.

» brig. angl. Pelham cap. Til vide.

» bk. angl. Calping. Craig cap. Pain vide

» brig. angl. Alping Craig cap. Stacey vide.

» bk. angl. Nearchus cap. Dobson vide.

ANNONCES.

ETABLISSEMENT HYDRO-MINÉRAL

DE

POUGUES-LES-EAUX Nièvre

SOURCE SAINT LÉGER

déclarée d'intérêt public par décret impérial du 4 août 1860.

EAU ALCAINE, ferrugineuse, iodée et gazeuse, apéritive et reconstituante ordonnée depuis trois siècles par les médecins et employée avec un succès constant dans les maladies des voies digestives, urinaires, génitales et affections de sang.

Ces eaux s'expédient par caisses de 30 bouteilles (en très beau verre)—se défier des substitutions et exiger le nom de la source sur l'étiquette rose, sur la capsule et sur le bouchon.

	F ^{cs}	C ^{cs}
PRIX de la CAISSE de 30 B ^{elles}	24	—
« « Bouteille	—	75

PASTILLES DIGESTIVES

	F ^{cs}	C ^{cs}
La boîte à divers arômes	2	—

SELS POUR BAINS STIMULANTS

Le Rouleau

Se défier des contrefaçons et exiger le nom de la Source S^t Léger, les marques et le contrôle de la Société de Pougues sur tous les produits.

S'adresser pour traiter à M^r Sabin PERA-GALLO seul dépositaire à Alexandrie (Égypte).

F. CORBET

55, rue Paradis 55,

MARSEILLE.

GRAND ENTREPOT

De Meubles Neufs et d'occasion, riches et ordinaires, Meubles en bois sculpté, marqueterie, incrustation cuivre et bois noir, etc.

AMEUBLEMENTS COMPLETS

pour Salon, Chambre, Salles à manger, Bureaux &c. en bois de palissandre, acajou, noyer fautaie, &c.

SIÈGES ET SOMMIERS ÉLASTIQUES

GLACES, PENDULES, LUSTRES.

N.B.—Les achats, faits dans de bonnes conditions, permettent de vendre à prix réduits.

EXPORTATION

AU PLAT DORÉ

Rue de l'Église Anglaise.

PORCELAINES, FAIENCES, CRISTAUX

ET AUTRES ARTICLES

DES MEILLEURES FABRIQUES DE FRANCE

Le Propriétaire Gérant E. JACQUIN

General Printing Office, Maison Abro.